

MESSAGE EMANANT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

QUELQUES CONSEILS AFIN D'ÉVITER LA COMMISSION DES VOLS DE VÉHICULES DE TYPE DIT : "HOME JACKING":

Manière d'opérer par les auteurs :

La très grande majorité des vols de véhicules après intrusion dans les résidences principales ou secondaires (home jacking) sont commis au cours de la nuit, en présence des victimes.

Dans la majorité des cas, les auteurs commettent une effraction sur la serrure de la porte d'entrée de l'habitation ou du garage et s'approprient les clés des véhicules remisées le plus souvent dans le hall d'entrée, dans une boîte accrochée au mur, posées sur un meuble, dans une poche de vêtement sur un porte-manteaux ou dans un sac à main avec les documents administratifs des voitures.

Attention aux véhicules qui peuvent vous suivre jusqu'à votre domicile, cela peut être du repérage !

Parfois, quelques malfaiteurs profitent d'une annonce passée sur un site gratuit de ventes de véhicules pour localiser le domicile et agir la nuit .

Conseils pratiques :

Afin d'éviter ce genre de méfaits et dans la mesure du possible, il est souhaitable que le véhicule soit stationné dans un lieu clos ou sur un parking public éclairé. La voiture laissée juste devant une habitation, c'est un signe qui permet aux voleurs de situer la demeure où réside son utilisateur.

Quelques moyens peu onéreux peuvent être utilisés afin d'être alerté ou d'empêcher l'intrusion des cambrioleurs, tels que l'installation de matériels sonores, genre « clochette » aux portes d'entrée, l'aménagement d'un éclairage de détecteur de présence devant les résidences.

Lors que vous recevez un appel téléphonique, ou un courriel provenant d'un acheteur potentiel :

- ne jamais communiquer votre adresse au premier contact.
- demander à pouvoir rappeler cet acheteur sur une ligne fixe. Vérifier que le numéro de téléphone n'est pas celui d'une cabine téléphonique (page jaune – qui donc) .
- éviter les appels sur les téléphones portables.

Si malgré les précautions que vous auriez prises, vous êtes victimes d'un home-jacking, appelez immédiatement la brigade de Gendarmerie dont dépend votre domicile (faites le 17). Il est nécessaire que rien ne soit déplacé ou touché avant l'arrivée des enquêteurs. Les premières constatations de ces derniers sont déterminantes dans une affaire judiciaire.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez prendre contact avec les militaires de la brigade de gendarmerie de votre domicile ou de la brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires au 03 44 06 17 28.

Le Capitaine JACQMART .

Commandant la BDRIJ 60